



Pôle Ressources National  
**SPORTS de NATURE**



# La lettre du réseau national des sports de nature

## > L'œil de l'expert

L'organisation des activités physiques et sportives s'appuie sur un subtil partage des droits et devoirs entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif avec, au cœur de ce dernier, les fédérations sportives. Au cas particulier de la Fédération Française de Vol Libre (FFVL), jeune fédération née en 1974, deux possibilités s'offraient pour accompagner le développement, y compris en « environnement spécifique » : soit réglementer de façon volontaire et forcément restrictive, soit faire appel au sens de la responsabilité des pratiquants et les former au mieux. Clairement la formation a été choisie comme colonne vertébrale ; les moyens et l'intelligence se sont concentrés sur cet aspect. Les clubs se sont plutôt tournés vers la pratique de loisir collectif, laissant la formation initiale aux moniteurs. Le monde professionnel a rapidement pris part à la formation et la FFVL, incitatrice de cette démarche, a créé des labels de qualité auxquels, aujourd'hui, 80% des structures d'enseignement adhèrent, tout en pilotant, directement ou avec l'État, le contenu des diplômes et la rédaction des règles techniques. Toutes les disciplines dont la FFVL est délégataire (delta, parapente, kite, speed riding) ont été développées sur le même modèle. En 2003, la possibilité réglementaire offerte aux fédérations d'agréer des organismes à but lucratif et de leur donner le droit de vote a définitivement validé ce système.

Ce modèle a généré un milieu cohérent et uni, une fédération forte, une stratégie politique et de développement organisée. Alors que le public est de plus en plus attiré par les sports de nature et revendique des espaces de liberté,

l'offre proposée en parapente ou en kite répond à ces aspirations et permet une pratique dans de bonnes conditions de sécurité.

Au-delà de la formation technique, l'accès aux espaces de pratique est le second enjeu majeur de notre fédération. Comment un dossier aussi complexe, si l'on met en regard la variété et les volumes d'espaces naturels concernés, le partage avec les autres usagers, les contraintes à respecter, la préservation des milieux, pourrait échapper à une gestion collective et coordonnée ?

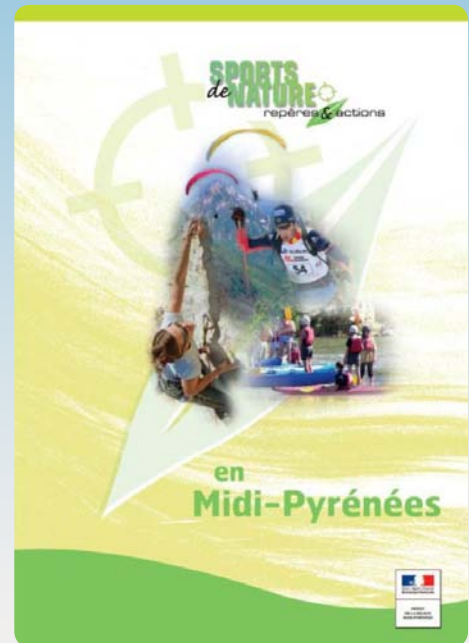
C'est à ces conditions que, tous acteurs confondus et associés, nous pourrions prétendre avoir une offre respectant les fondamentaux de nos disciplines, les espaces de pratique, la sécurité des usagers et répondant à la demande du public. Ce travail oblige parfois à remettre en cause certains modèles d'organisation ou de décloisonner des fonctionnements. Nos organisations ont parfois du mal à faire évoluer leurs schémas ; mais si le club reste le socle d'une fédération, d'autres systèmes d'organisation collective fonctionnent et doivent être intégrés.

C'est la raison pour laquelle, en permanence sollicitée, au carrefour de nombreux sports de nature qui s'hybrident, la stratégie de la FFVL, comme des autres acteurs du réseau national des sports de nature, n'est pas de grossir à tout prix mais de répondre aux aspirations des pratiquants en accompagnant au mieux leurs activités. Dans cette optique, la sécurité des usagers par une offre de qualité demeure la principale préoccupation.

Jean-Claude BENINTENDE  
Président de la FFVL

n° 64 février 2011

1. Les brèves du réseau > p.2
2. Personnalité > p.3  
Bertrand RABATEL
3. Le point sur... > p.4  
Le plan Qualité Tourisme™ relatif aux activités sportives et de loisirs



Repères et actions : chiffres clés 2010 et plan d'action régional 2010-2012

Directeur de publication : Bruno GÉNARD

Pôle ressources national des sports de nature  
CREPS PACA, site de Vallon Pont d'Arc  
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

pm.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr  
ISSN : 1958-5101 - © PRNSN

Crédits photographiques : PRNSN



# 1. Les brèves du réseau

## > Actualités

### ⇒ Développer la dimension européenne du sport

La Commission européenne (CE) a adopté le 18 janvier 2011 sa communication sur le sport intitulée « Développer la dimension européenne du sport ». Les acteurs sportifs attendaient cette initiative depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre 2009. Par ce document, la CE présente ainsi sa stratégie et la manière dont elle entend conduire sa politique sportive ces prochaines années dans le cadre des nouvelles compétences sur le sport.  
[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### ⇒ Sports de nature en Europe

Les travaux préparatoires des Nature & Sports Euro'Meet permettent d'ores et déjà d'identifier des expériences en Europe. Des contacts et échanges ont eu lieu lors de l'European Outdoor Forum à Annecy du 10 au 12 octobre 2010, de l'International Mountain and Outdoor Sports Conference (IMOSC) en République Tchèque les 17 et 18 novembre 2010, du salon Grand ski à Annecy du 17 au 19 janvier 2011 et avec le Centre international d'innovation de sport en milieu naturel (El Anillo) en Espagne les 20 et 21 janvier 2011. Ce réseau semble être attendu d'un bon nombre de têtes de réseaux européens ; il devrait pouvoir se concrétiser pour la première fois lors des Nature & Sports Euro'Meet, Annecy 2011.

[www.imosc.org](http://www.imosc.org)  
[www.europeanoutdoorforum.com](http://www.europeanoutdoorforum.com)  
[www.grandski.org](http://www.grandski.org)  
[www.elanillo.org](http://www.elanillo.org)

### ⇒ PDESI / CDESI : du nouveau en Picardie

La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature de l'Oise vient officiellement d'être instaurée. Le vote du Plan Départemental Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) devrait suivre. Dans la Somme, la CDESI reprend son activité. Une première décision a été prise : définir de nouveaux critères pour être éligible au futur PDESI, ce dernier devant être voté prochainement. Pour en savoir plus, consulter l'Observatoire des PDESI / CDESI.

[www.cdesei-sportsdenature.fr](http://www.cdesei-sportsdenature.fr)

### ⇒ Raids multisports de nature

Le groupe de pilotage national des raids multisports de nature s'est réuni le 13 janvier dernier, en présence de représentants du ministère des Sports, du CNOSF, du ministère de l'Intérieur, des gestionnaires d'espaces naturels, des fédérations de sports de nature et d'organismes de manifestations multisports de nature. L'objectif était de faire le point d'une part sur la prise en compte des raids multisports par le ministère des Sports, d'autre part sur l'action du Groupement national des raids multisports de nature. Dans un esprit de concertation, ont

notamment été abordé l'évolution de l'instruction 01-059JS du 13 mars 2001 et l'opportunité de « documents types » (certificat médical, dossier de demande d'autorisation et de déclaration en préfecture...). Le guide de l'organisateur de manifestations multisports de nature a été mis à jour, il est téléchargeable sur le site du réseau des sports de nature, rubrique « Manifestations sportives ».

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### ⇒ Retombées économiques des manifestations sportives de nature

La journée technique consacrée au thème de l'évaluation des retombées économiques des manifestations sportives de nature a rassemblé, le 18 janvier dernier, 70 participants issus des réseaux du sport, des observatoires économiques et touristiques ainsi que des collectivités territoriales. L'objectif était de se former à la réalisation ou au suivi de l'étude des retombées économiques d'une manifestation sportive. Après un temps d'apports théoriques et méthodologiques, deux expériences d'évaluation réussies dans le champ des sports de nature ont été présentées. Puis des ateliers techniques ont permis d'aborder plus particulièrement des aspects délicats de l'évaluation ou de l'analyse, avant de laisser la place à une table ronde constituée d'experts de la thématique. Leurs conclusions sont claires : les retombées économiques d'un événement sont un élément objectif d'évaluation de l'aide publique et de l'impact sur un territoire, mais ne peuvent pas être considérées comme le seul critère d'appréciation de la pertinence de leur déroulement.

Retrouvez les contenus de cette journée sur le site du réseau national des sports de nature, rubrique « manifestations sportives / retour sur... ».

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### ⇒ Création de la Fédération Nationale des Entreprises des Activités Physiques de Loisir (FNEAPL)

L'extension de l'avenant 37 bis de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) par la direction générale du Travail le 7 avril 2010 entraîne une situation nouvelle au sein des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) œuvrant dans les activités sportives et de loisirs touristiques. L'application du code du Travail impose dorénavant les conditions de la CCNS à ces entreprises. Le souhait de la FNEAPL serait donc de favoriser l'émergence d'une entité patronale regroupant les TPE-PME des activités de loisirs, au sein du collège employeurs de la CCNS, pour représenter les intérêts des employeurs des entreprises commerciales de loisirs dans la branche sport.

[fneapl@orange.fr](mailto:fneapl@orange.fr)

## > Juridique

### ⇒ Aménagement et signalisation des ouvrages pour la pratique des activités nautiques

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques prévoit des dispositions visant à aménager et signaler les ouvrages sur les cours d'eau afin d'assurer la circulation sécurisée des engins nautiques non motorisés. Deux décrets pris en application de cette loi confient aux préfets de département la mise en œuvre de ce dispositif. En particulier, le décret n° 2010-820 du 14 juillet 2010 a été assorti d'un délai d'application d'un an ; il devra donc être mis en œuvre avant le 21 juillet 2011. Afin de mener à bien cette mission, les préfets de département pourront s'appuyer sur les comités techniques régionaux des sports de nature et la Fédération française de canoë-kayak, qui a mis en place un dispositif visant à faire expertiser chacun des ouvrages par les acteurs locaux de l'activité. Leurs connaissances précises des sites constituent une ressource précieuse, voire indispensable, pour établir le diagnostic qui permettra aux préfets de prescrire les aménagements appropriés. Nous invitons donc les référents départementaux des DDSCS et DDSCSP à prendre contact avec les conseillers techniques de canoë-kayak et les coordonnateurs régionaux sports de nature des DRJSCS afin de mettre en œuvre ce dispositif avant l'été 2011.

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## > En kiosque

### ⇒ Enquête sur les moniteurs d'escalade et de canyon

Le Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyon (SNAPEC) vient de publier une enquête dont l'objectif est d'acquiescer une connaissance approfondie du métier actuel de moniteur d'escalade et de canyon breveté d'État (parcours de formation, lieu d'exercice, emploi, profils types, perspective, etc.). Le document est en ligne sur le site du SNAPEC.

[www.snapec.org](http://www.snapec.org)

### ⇒ Sports de nature en Midi-Pyrénées : repères et actions

Cette plaquette présente les chiffres clés 2010 des sports de nature en Midi-Pyrénées, le plan d'action régional 2010-2012 en matière de développement maîtrisé des sports de nature, un rappel de la stratégie nationale.

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

Proposer une actualité  
S'abonner à la lettre  
Formulaires disponibles rubrique La Lettre  
[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)



## 2. Personnalité

### > Bertrand RABATEL

Les activités du cyclisme sont multiples : route, tout terrain, piste, BMX, cyclocross, en compétition, loisir, cyclotourisme et utilitaires, et sont organisées sous l'égide de deux fédérations délégataires : Fédération Française de Cyclisme (FFC) et Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT). Leurs cadres professionnels diplômés d'État peuvent se rassembler, depuis 2000, au sein du syndicat national des Moniteurs Cyclistes Français (MCF). Nous avons rencontré Bertrand RABATEL, son directeur, pour un état des lieux de la vision des professionnels.

*PRNSN : Quel bilan tires-tu de dix années d'activités au sein de MCF ?*

BR : Depuis la création de notre organisation professionnelle, je constate l'émergence d'un véritable métier. De plus en plus de personnes vivent de l'encadrement et l'enseignement du vélo, même si l'exercice comporte de nombreuses difficultés (tâches administratives, commerciales, comptables ou logistiques).

Si l'on rajoute les contraintes administratives, les éducateurs passent un temps très important à gérer des tâches qui ne les motivent pas et pour lesquelles ils n'ont pas été ou insuffisamment formés. MCF est là pour répondre à leurs questions et attentes. Nous leur apportons des services et une aide sur toutes les tâches communes à notre secteur.

**« Je constate l'émergence d'un véritable métier [...] De plus en plus de personnes vivent de l'encadrement et l'enseignement du vélo. »**

Sur une centaine de diplômés par an, environ la moitié travaillera avec son diplôme et découvrira les exigences liées à l'enseignement sportif, en particulier la nécessité de trouver suffisamment de prescripteurs d'emploi. C'est en cela que l'encadrement cycliste est particulier : nous intervenons aussi bien dans le champ du tourisme, des loisirs, de la santé, que du sport, avec des pratiquants individuels, des groupes, des entreprises, des écoles, des clubs, des collectivités, pour des missions d'encadrement, d'aménagement, de conseil... Les deux tiers de nos adhérents sont des travailleurs non-salariés (indépendants ou gérants) car dans les sports de nature les clients sont majoritairement des individuels et/ou des clients ponctuels ; l'emploi salarié ne peut donc pas être le statut juridique envisageable.

Chaque moniteur créé alors sa « petite entreprise » avec des incertitudes quant à sa viabilité économique. C'est une particularité qui se retrouve souvent chez les professionnels des sports de nature. MCF apporte des solutions et par conséquent, le nombre de ses adhérents progresse de 20 % chaque année et atteint 550 professionnels en exercice en 2010. Nous ne cherchons pas à défendre une position corporatiste, des acquis ou un « pré carré » ; nous construisons une profession, à l'image d'une entreprise.

**« Aujourd'hui, les collectivités territoriales et les acteurs privés veulent développer une offre cycliste de qualité. »**

*PRNSN : Le terme de « vélo » recouvre des pratiques telles que la route, le tout-terrain, le BMX... est-ce une même communauté de pratiques et de pratiquants ?*

BR : Les modes de pratiques sont relativement semblables, quelles que soient les disciplines, mais les cultures sont diamétralement opposées. Les motivations d'un cycliste urbain et celles d'un compétiteur sur route ou d'un vététiste qui s'amuse diffèrent, tout comme les institutions qui représentent ces secteurs. De notre point de vue, l'offre fédérale ne répond pas à l'ensemble de la demande des pratiquants (tourisme, perfectionnement, initiation, vélo utilitaire...).

MCF est à la croisée de tous ces éléments et cherche des partenaires pour avancer dans l'intérêt général du vélo. Aujourd'hui, les collectivités territoriales et les acteurs privés veulent développer une offre cycliste de qualité. Le vélo est une pratique multiple. La progression exceptionnelle des déplacements en ville et leurs nouveaux acteurs économiques en sont un bon exemple !

**« Les pratiquants cherchent des prestations de qualité, sans savoir si elles émanent d'un mouvement fédéral, professionnel ou commercial. »**

*PRNSN : Pour accompagner une pratique en hausse et d'aussi nombreux acteurs, quelles préconisations adressez-tu au réseau national des sports de nature ?*

BR : Les pratiquants cherchent des prestations de qualité, sans savoir si elles émanent d'un mouvement fédéral, professionnel ou commercial. Il est nécessaire de travailler collectivement en vertu d'objectifs communs sinon complémentaires.

Le Plan Qualité Tourisme est un parfait exemple pour lequel syndicats et fédérations sportives doivent travailler ensemble afin de construire une démarche qualité commune pour l'accueil des touristes. Les syndicats de professionnels devraient ici jouer un rôle moteur, car dans les sports de nature, selon une enquête réalisée par l'observatoire sur sport 2007 FPS-IPSOS,



la pratique en club ne représente qu'une part minime des pratiques (2.8% du vélo) et surtout des touristes. Il est indispensable de s'appuyer sur une profession organisée pour satisfaire les attentes toujours plus importantes du public.

Outre une garantie de sécurité, c'est aussi un fort levier pour l'éducation, la sensibilisation et la fidélisation des pratiquants.

**« J'encourage les acteurs du réseau national des sports de nature à s'appuyer systématiquement sur les professionnels. »**

Le terme « syndicat professionnel » n'est pas synonyme de doctrine corporatiste ; la plupart de nos organisations regroupent des salariés de club, des indépendants, des gérants de société... Des milliers de professionnels vivent de ces activités, et, sur le terrain, nous faisons tous le même travail. Un syndicat de professionnels est là pour nous défendre, nous représenter et développer l'emploi. La construction de nos certifications nécessite que l'ensemble des situations professionnelles soient étudiées, ainsi que l'exigence de nos métiers et l'employabilité. Le syndicat MCF sera très vigilant sur la cohérence de l'adéquation emploi-formation. J'encourage donc les acteurs du réseau national des sports de nature à s'appuyer systématiquement sur les professionnels.

.....  
Bertrand RABATEL en quelques dates :

2008 : cofondateur et président de Mountain Bikers Foundation

2002 : Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) 2<sup>e</sup> degré VTT

2001 : maîtrise STAPS entraînement sportif

1999 : BEES 1<sup>er</sup> des activités du cyclisme, cofondateur du syndicat national MCF

[bertrand@moniteurcycliste.com](mailto:bertrand@moniteurcycliste.com)



## 3. Le point sur...

### > Le plan Qualité Tourisme™ relatif aux activités sportives et de loisirs

En réponse à une concurrence accrue entre les destinations touristiques et aux attentes d'un touriste exigeant et « zappeur », le comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003 a retenu comme priorité nationale l'amélioration et la promotion de la qualité de l'offre touristique française, notamment dans le domaine des services sportifs et de loisirs. Le plan Qualité Tourisme™ a alors été initié par le ministère chargé du Tourisme. Conçu comme un dispositif de sélection des démarches qualité les plus exigeantes, il permet de distinguer les professionnels engagés dans ces démarches en leur attribuant la marque ombrelle Qualité Tourisme™.

#### ➔ Une démarche qualité

Les touristes sont orientés vers les établissements identifiés Qualité Tourisme™, preuve de leur engagement à satisfaire le client. Cette visibilité accrue des prestataires Qualité Tourisme™ incite l'ensemble des acteurs du secteur à agir pour améliorer et moderniser leur offre, ce qui contribue à maintenir la France comme première destination touristique mondiale, à accroître sa fréquentation et les retombées économiques du tourisme notamment en matière de recettes et d'emplois.

#### ➔ Un travail collaboratif

En 2008, les ministères chargé du Tourisme et des Sports ainsi que leurs partenaires ont souhaité mettre en place un volet relatif aux activités sportives et de loisirs qui avait été envisagé dès l'origine du plan Qualité Tourisme™. Pour ce faire, il a été décidé le 3 juin 2008 avec l'ensemble des partenaires de constituer un groupe de travail national, composé d'acteurs territoriaux du tourisme (comités départementaux et régionaux du tourisme, offices de tourisme, chambres de commerce et d'industrie) et d'acteurs du sport (comité national olympique et sportif français, fédérations sportives et organisations professionnelles) engagés dans des démarches qualité prenant en compte les sports et les loisirs, dans le but de bénéficier de leur savoir-faire et de répondre à leurs attentes, dans la mise en œuvre de ce volet.

Le groupe de travail national a permis de :

- > définir les objectifs et la méthode de construction du volet « activités sportives et de loisirs » en tenant compte des spécificités du secteur du sport (adapter des engagements nationaux, confier aux fédérations délégataires, en collaboration avec les fédérations agréées et les organisations professionnelles, la rédaction des prérequis réglementaires, techniques et pédagogiques par discipline ou ensemble de disciplines) ;
- > rédiger les engagements nationaux du volet sur les activités sportives et de loisirs pour la location de matériel et la prestation d'encadrement ;
- > harmoniser la rédaction des prérequis réglementaires, techniques et pédagogiques et leur contrôle.

Ce groupe a constitué un espace d'échange entre acteurs du tourisme et du sport investis dans la mise en place d'une démarche progrès et qualité, facilitant ainsi la structuration de l'offre de qualité de sports de nature dans les territoires, les fédérations sportives et les syndicats professionnels.

Les « engagements nationaux de qualité » rédigés par le groupe de travail seront présentés au comité de pilotage de la marque Qualité Tourisme™ au premier semestre 2011. Ce comité de pilotage permettra de valider les modalités et le périmètre de l'audit externe et d'inscrire les activités de sports et de loisirs dans le règlement d'usage de la marque. Les fédérations sportives et /ou les organisations professionnelles ayant défini les prérequis techniques de leur discipline, leur contrôle et une démarche qualité pourront ainsi devenir délégataires de la marque et permettre aux dispositifs qualité territoriaux reconnus de développer une démarche qualité sur cette discipline.



#### ➔ Exemples de démarches qualité dans les sports de nature

- > Qualité Hérault  
[www.qualite-herault.fr](http://www.qualite-herault.fr)
- > Normandie qualité tourisme  
[www.normandie-qualite-tourisme.com](http://www.normandie-qualite-tourisme.com)
- > Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (expérimentation au comité départemental du tourisme des Hautes-Alpes)  
<http://qualite.hautes-alpes.net>



> Plan qualité nautisme (démarche qualité inter-fédérale mise en œuvre par le conseil inter-fédéral des sports nautiques)

[www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)

> Démarche qualité de la Fédération française de vol libre (école française de kite surf, vol libre)

<http://federation.ffvl.fr>

> Démarche qualité de la Fédération française de voile (école française de voile)

[www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

> Démarche qualité de la Fédération française d'équitation (Cheval Qualité France)

[www.cheval-qualite.com](http://www.cheval-qualite.com)

> Démarche qualité surf (Fédération française de surf et comité départemental du tourisme des Landes)

[www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com)

#### Qualité Tourisme™, une marque collective qui :

- > fédère les démarches qualité rigoureuses engagées par les professionnels du tourisme ;
- > a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations touristiques ;
- > rend plus lisible l'offre touristique de qualité pour le consommateur.

Qualité Tourisme™ constitue le socle commun des démarches qualité mises en place par les réseaux professionnels (commerciaux ou associatifs) et les acteurs du tourisme local (comité régional du tourisme, chambre de commerce et d'industrie...).

Pour être reconnue Qualité Tourisme™ par le ministère chargé du Tourisme, la démarche qualité doit :

- > organiser l'écoute (traitement systématique des réclamations et organisation d'une enquête de satisfaction) ;
- > décliner les engagements nationaux de qualité dans sa grille d'audit ;
- > être basée sur un audit indépendant réalisé au moins une fois tous les trois ans.

Pour en savoir plus :

> auprès du ministère des Sports

[jean-luc.pecqueux@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:jean-luc.pecqueux@jeunesse-sports.gouv.fr)

> auprès du ministère chargé du Tourisme

[celestine.francisco@finances.gouv.fr](mailto:celestine.francisco@finances.gouv.fr)

Qualité tourisme : [www.qualite-tourisme.gouv.fr](http://www.qualite-tourisme.gouv.fr)